



REGION CENTRE  
21 rue de la morinerie  
37700 ST PIERRE DES CORPS  
Tél : 02.47.32.42.60

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Retrait du dossier de candidature auprès du centre de formation	à partir du 01 mars 2012
Date limite de dépôt des dossiers	31 mai 2012
Entretien de vérification des exigences préalables	14 juin 2012
Epreuves de sélection (épreuve écrite sur un fait de société + entretien oral)	26 juin 2012
Positionnement (35h)	du 10 au 14 septembre 2012
Dates de formation	du 24 septembre 2012 au 13 décembre 2013
Durée de la formation	1459 heures
Nombre total d'heures	
• En centre de formation	686 h
• En structure d'accueil	773 h
Frais d'inscription aux tests de sélection	30 €
Coût de la formation	6 100 €
Financements	<b>Pour les salariés :</b> Possibilité de prise en charge par : FONGECIF, contrat de professionnalisation, ...  <b>Pour les demandeurs d'emploi :</b> Possibilité de prise en charge par le Conseil Régional du Centre
Lieu de formation	UFCV St Pierre des Corps (près de TOURS)

## FORMATION B.P.J.E.P.S. Spécialité « Animation culturelle »

*Habilitation Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports  
(reconduction en cours)  
Formation conventionnée par le Conseil Régional du Centre  
(reconduction en cours)*

**Du 10 septembre 2012 au 13 décembre 2013**

## CONDITIONS D'ACCES

Votre dossier d'inscription devra :

- Attester d'une expérience minimale de 350h en animation (salarisée ou bénévole)
- Inclure un dossier référentiel (3 à 10 pages) portant sur votre pratique culturelle personnelle
- Attester de votre motivation (lettre) à entrer en formation BPJEPS Animation Culturelle

Les personnes majeures ayant rendu un dossier complet seront convoquées en entretien. Les tests de sélection seront accessibles aux candidats ayant passé avec succès cette première étape.

## FORMATION

Le diplôme est délivré par :

- La voie des unités capitalisables (UC)
- La validation des acquis de l'expérience (VAE)

## NOS PARTENAIRES



21 rue de la morinerie  
37700 ST PIERRE DES CORPS  
Tél : 02.47.32.42.60/68 ■ Fax : 02.47.44.65.59  
severine.gobbe@ufcv.fr ■ patricia.moreau@ufcv.fr



## ORGANISATION DE LA FORMATION

### Unités capitalisables

### Détail des modules

	Unités capitalisables	Détail des modules
<b>UC TRANSVERSALES</b>	<b>UC1</b> Communication	Communication orale, production d'écrits professionnels (affiches, dossiers, projets, comptes-rendus...), Utilisation des TIC (atelier Photoshop), Utilisation de sources documentaires (bibliographie, veille culturelle...).
	<b>UC2</b> Connaissance des publics	Analyse des différents publics dans leur environnement, Choix de démarches adaptées aux publics en tenant compte de leurs capacités, besoins et envies d'agir.
	<b>UC3</b> Méthodologie de projet	Identifier les ressources et contraintes (partenariats, projet pédagogique, moyens...), Définir les objectifs du projet d'animation, Elaborer un plan d'action et préparer l'évaluation du projet,
	<b>UC4</b> Fonctionnement de la structure	Comprendre le fonctionnement de sa structure et y contribuer, Participer à l'organisation des activités de la structure, Participer aux diverses collaborations de la structure employeur.
<b>UC DE SPECIALITE</b>	<b>UC5</b> Préparation d'une action d'animation culturelle	Analyser le contexte professionnel de l'action d'animation culturelle, Concevoir et organiser une action d'animation culturelle.
	<b>UC6</b> Encadrement d'un groupe	Veiller au développement de l'autonomie des publics, Veiller à la cohésion du groupe, Faire respecter les règles, la législation, Savoir agir en cas de maltraitance.
	<b>UC7</b> Connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation culturelle	Mobiliser les connaissances générales liées à l'animation culturelle (éducation populaire, citoyenneté, pédagogies...), Mobiliser les connaissances réglementaires liées à l'animation culturelle.
	<b>UC8</b> Conduite d'une action d'animation culturelle	Mettre en œuvre une action d'animation culturelle, Adapter une action d'animation culturelle, Evaluer une action d'animation culturelle.
	<b>UC9</b> Maîtrise d'outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation culturelle	Mettre en œuvre un support technique d'activités, maîtriser les conduites professionnelles nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation culturelle, Ateliers théâtre, arts plastiques, soundpainting, échanges de pratiques.
<b>UC d'adaptation à l'emploi</b>	<b>UC10</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser ou participer à une manifestation culturelle locale permettant de valoriser les pratiques culturelles amateurs de son/ses publics</li> <li>• Organiser et participer à une manifestation culturelle visant la valorisation du patrimoine auprès de son public</li> </ul>	Proposer des actions visant la découverte et la valorisation des diversités culturelles qui coexistent sur le territoire et/ou la structure.  Proposer des actions d'animation culturelle favorisant le lien social.